



SAINT-AY

Lettre Municipale

DÉCEMBRE 2025



Bonne et Heureuse année 2026

— L'Équipe municipale —

Conformément au code électoral (art. L52-1):

En raison de la proximité des élections municipales, le présent bulletin est fondé sur une communication réduite, neutre et purement informative.

Infos Élections municipales



Les Elections Municipales 2026 auront lieu les dimanches **15 mars 2026 et 22 mars 2026**.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

Les inscriptions sur la liste électorale sont ouvertes **jusqu'au 4 février 2026 via internet et jusqu'au 6 février 2026 en version papier** :

- sur le site internet www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ;
- par formulaire disponible en Mairie et via internet (à déposer en Mairie) :
 - Citoyen Français : CERFA n° 12669*02,
 - Citoyen Européen : CERFA n° 12670*02.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription ;
- Pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins d'1 an. Elle doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité; pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française : pièce d'identité d'origine + certificat de nationalité française) et pour les ressortissants européens, la pièce d'identité du pays d'origine.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois. Si la personne n'a pas de justificatif de domicile à son nom : attestation des hébergeants (sur papier libre), certifiant que la personne habite chez eux + un justificatif de domicile des hébergeants.

Pour pouvoir voter lors des Elections Municipales, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française ou citoyen européen,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Pour information : Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office mais il est préférable de vérifier si l'inscription a bien été effectuée soit en contactant le Service des Elections en Mairie, soit via le site [ServicePublic.fr](https://www.service-public.fr) (voir l'adresse ci-dessus).

Attention : Les inscriptions suite à un changement d'adresse ou de commune **ne se font pas automatiquement**. Vous devez en faire la demande. De même lorsque vous vous mariez et que vous prenez le nom de votre conjoint.



Fête de Noël



Samedi 20 décembre

De 14h30 à 18h

Parking
Salle François Villon



Pour les parents

*Du vin chaud (avec modération) et marrons grillés



Comité des Fêtes

www.ville-saint-ay.fr

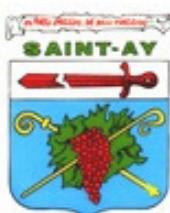


Ne pas jeter sur la voie publique

Invitation



Vœux de la Municipalité et du Pays Loire Beauce



L'Équipe municipale

a l'honneur de vous convier à la

Cérémonie officielle de
Présentation des Vœux de la
Municipalité et du Pays Loire Beauce
qui se déroulera le :

Lundi 12 janvier 2026

à 19h00

Salle François Villon

Un vin d'honneur prolongera cette soirée

Retrouvez-nous sur notre site en ligne

www.ville-saint-ay.fr

ou sur l'application
PanneauPocket